



C'est voté ! (les points forts)

Administration

- ✓ Nouvelle répartition des sièges des délégués communautaires pour le mandat 2026-2032 : 32 conseillers communautaires. **Sous réserve de la validation du conseil municipal de chaque commune avant le 31 août 2025.**

Finances

NB : Point 8 "Vote des taux 2025 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (affectation partielle du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) pour diminution de l'augmentation)" retiré de la séance.

- ✓ Adoption du compte financier unique 2024 des 3 budgets de la CCPHVA.
- ✓ Fixation des **taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2025 (Identique à 2024)** :
- Cotisation foncière des entreprises = 25,37 %
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties = 9,52 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties = 4,17 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires = 9,25 %
- ✓ Fixation des **taux 2025 de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères** (*prise en compte du traitement des biodéchets*) (**Hausse**) :
- Communes d'Audun-le-Tiche et Villerupt = 13,65 % (12,56 % en 2024)
 - Communes d'Aumetz, Boulange, Ottange-Nondkeil, Rédange, Russange, Thil = 13,53 % (12,42 % en 2024)
- ✓ Fixation du **tarif 2025 de la part incitative de la TEOM** (taxe d'enlèvement des ordures ménagères) (**Identique à 2024**) :
- 0,02130 € par litre pour les particuliers
 - 0,01065 € par litre pour les collectivités locales, autres administrations et associations
- ✓ Fixation du produit de la **taxe 2025 GEMAPI** (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) à 121 300 € (**Identique à 2024**).

Environnement

- ✓ Adhésion 2025 au **Réseau Compost Citoyen Grand Est**, association qui accompagne les acteurs locaux dans la gestion de proximité des biodéchets (compostage).
- ✓ Signature d'une convention avec un éco-organisme pour le traitement et l'évacuation des pneus en déchèterie.



C'est voté ! (les points forts) SUITE

Habitat

- ✔ Approbation du schéma départemental de Moselle d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2025-2030 (*création d'une aire d'au moins 15 places sur le territoire côté Moselle*).
- ✘ **Rejeté à majorité** : approbation de **l'avenant à la convention de financement des équipements publics de la ZAC de Micheville 1** (*renforcement du réseau d'adduction d'eau potable et de défense incendie*) de l'EPA Alzette-Belval, au titre de la démarche nationale "Territoires engagés pour le logement".
- ✔ Approbation du projet de **création et de réalisation de la zone d'aménagement concertée de la Nock à Rédange**.

Santé

- ✔ Subvention 2025 à **l'Association Thionvilloise d'Aide aux Victimes (ATAV)**.
- ✔ Subvention 2025 au **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF)** de Meurthe-et-Moselle.

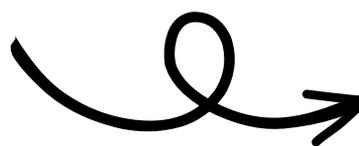
Ressources humaines

- ✔ Adhésion à la **convention de participation à la mutuelle santé mutualisée** pour les agents proposée par le Centre de Gestion de la Moselle, à compter du 1er janvier 2026.

Culture

- ✔ Subvention à la **MJC d'Audun-le-Tiche** pour l'organisation du mois de la culture.
- ✔ Subvention à la **MJC de Villerupt** pour les projets Art et Nature et FESTA.
- ✔ Subvention à **l'association Gulliver** pour la réalisation du film "Les temps nouveaux".
- ✔ Subvention à **l'association Chor'A Corps** pour l'organisation du concours national de danse "CHOREART".
- ✔ Subvention à **l'association Label Cadence** pour le festival Vache de Blues 2025.
- ✔ Subvention à **la ville d'Audun-le-Tiche** pour l'accueil d'un spectacle de théâtre du Nest.
- ✔ Subvention à **la ville d'Aumetz** pour l'accueil d'un spectacle de théâtre du Nest.
- ✔ Subvention à **la ville de Boulange** pour l'accueil d'un spectacle de théâtre du Nest.

Retrouvez l'intégralité des Conseils Communautaires
en replay sur notre plateforme vidéos dédiée :
<https://vimeo.com/user99823407>



SCANNEZ-MOI